

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de présents : 42  
Absent(s) : 0  
Excusé(s) : 7

**Point 5 Décision modificative n° 1.**

**Présents**

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Mmes et MM. les Adjointes Yves HEMEDINGER, Claudine GANTER, Matthieu JAEGY, Jean-Jacques WEISS, Odile UHLRICH-MALLET, René FRIEH, Christiane CHARLUTEAU, Maurice BRUGGER, Jean-Paul SISSLER, Karen DENEUVILLE, Serge HANAUER, Cécile SIFFERT, Roseline HOUPIN, Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie BARDOTTO, Jean-Pierre BECHLER, Saloua BENNAGHMOUCH, Sébastien BERSCHY, Nejla BRANDALISE, Cédric CLOR, Margot DE CARVALHO, Tristan DENECHAUD, Dominique GRUNENWALD, Mohamed HAMDAN, Frédéric HILBERT, Dominique HOFF, Catherine HUTSCHKA, Marie LATHOUD, Philippe LEUZY, Corinne LOUIS, Christian MEISTERMANN, Manurêva PELLETIER, Robert REMOND, Gérard RENIS, Caroline SANCHEZ, Catherine SCHOENENBERGER, Eric SPAETY, Victorine VALENTIN, Patrick VOLTZENLOGEL, Céline WOLFS-MURRISCH, Yavuz YILDIZ.

**Ont donné procuration**

M. Jacques DREYFUSS donne procuration à M. Matthieu JAEGY, M. Laurent DENZER-FIGUE donne procuration à M. Yves HEMEDINGER, Mme Béatrice ERHARD donne procuration à Mme Stéphanie BARDOTTO, Mme Isabelle FUHRMANN donne procuration à M. Christian MEISTERMANN, M. Pierre OUADI donne procuration à Mme Nejla BRANDALISE, M. Guy WAEHREN donne procuration à M. Jean-Pierre BECHLER, Mme Dominique ZINCK donne procuration à Mme Catherine SCHOENENBERGER.

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Secrétaire de séance : Karen DENEUVILLE  
Transmission à la Préfecture : 25 octobre 2018**

**POINT N° 5 DÉCISION MODIFICATIVE N° 1**

Rapporteur : M. MATTHIEU JAEGY, Adjoint

Vu le rapport de présentation annexé en pièce jointe

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission des Finances élargie du 12 octobre 2018,

Après avoir délibéré,

**ARRETE**

La Décision Modificative n° 1 pour l'exercice 2018 au montant en équilibre (*opérations réelles et d'ordre*) :

<b>Budget principal Ville</b>	<b>6 877 300 €</b>
Section d'investissement	3 350 600 €
Section de fonctionnement	3 526 700 €

<b>Budget annexe Festival de Jazz</b>	<b>20 400 €</b>
Section d'investissement	0 €
Section de fonctionnement	20 400 €

<b>Budget annexe Festival du Livre - Espace Malraux</b>	<b>0 €</b>
Section d'investissement	0 €
Section de fonctionnement	0 €

Le Maire

## DECISION MODIFICATIVE N°1-2018

### Point n°

Rapport de présentation



Rapporteur :

**Mr JAEGY – Adjoint au Maire**

## Table des matières

PRESENTATION GENERALE .....	3
BUDGET PRINCIPAL .....	4
I. La section de fonctionnement.....	4
A. Les recettes réelles de fonctionnement.....	4
1. Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté.....	4
2. Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses .....	4
3. Chapitre 73 – Impôts et taxes .....	4
4. Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations .....	5
5. Chapitre 76 – Produits financiers.....	5
II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT .....	5
A. Les recettes réelles d'investissement .....	5
1. Chapitre 13 - Subventions d'investissement .....	5
2. Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées .....	6
3. Chapitre 45 - Opérations pour le compte de tiers .....	6
B. Les dépenses réelles d'investissement.....	6
1. Les dépenses d'équipement .....	7
2. Les opérations pour le compte de tiers .....	9
Les budgets annexes .....	10
I. Festival de Jazz .....	10
II. Festival du Livre et Espace Malraux .....	10

## PRESENTATION GENERALE

La **décision modificative n°1** de l'exercice 2018 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, pour tenir compte de la consommation finale effective des crédits et des événements de toute nature intervenus entretemps.

Elle s'inscrit dans la continuité des orientations prises lors de l'élaboration du budget primitif 2018, à savoir :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement
- dégager un autofinancement conséquent visant à limiter le recours à l'emprunt
- poursuivre une politique d'investissement soutenue.

En s'astreignant à une gestion rigoureuse et optimisée, qui est la marque de fabrique colmarienne, cette décision modificative se caractérise :

- pour **la section de fonctionnement** par :
  - ✓ **l'absence de dépenses nouvelles**, confortant ainsi leur stabilité depuis 2014,
  - ✓ **des recettes supplémentaires** pour un montant de **3 526 700 €** dont **2 059 100 €** au titre de l'ajustement de la reprise de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2017.

**La Ville de Colmar récolte cette année encore les dividendes de sa bonne gestion.**

Il en résulte mécaniquement **une amélioration notable** de la **capacité d'autofinancement** de **3 526 700 €**.

L'épargne brute affiche ainsi **un niveau très élevé** pour atteindre **18,7 M€**, en progression de **1 467 600 € (3 526 700 € - 2 059 100 €)** par rapport au budget primitif 2018.

- pour la **section d'investissement** par :
    - ✓ un **accroissement du volume des dépenses d'équipement** de **1 788 500 €**, ce qui porte leur montant à près de **45 M€ (reports inclus)**,
    - ✓ une augmentation des recettes (*hors emprunts*) de **586 500 €** qui s'explique essentiellement par le versement en une seule fois du solde des subventions octroyées par le Conseil Départemental du Haut-Rhin dans le cadre du Contrat Territoire de Vie et qui avaient fait l'objet d'un étalement sur une durée de 15 ans.
- Le **besoin de financement** des dépenses d'équipement est ainsi diminué de **1 202 000 € (1 788 500 € - 586 500 €)**.

Les ajustements de la décision modificative n° 1 permettent de réduire le volume **des emprunts** inscrits au budget primitif 2018 à hauteur de **2 417 200 € (3 382 800 € contre 5 800 000 € inscrits au BP 2018)**.

Ainsi, **la Ville de Colmar se désendettera de 4 M€** en 2018 avec un remboursement en capital de **7,4 M€** et un recours à l'emprunt de **3,4 M€**. Cela aura pour effet **d'améliorer nettement la capacité de désendettement** qui passera de **3,9 ans** au BP 2018 à **3,5 ans (hors dette récupérable et Hôtel de Police)**.

## BUDGET PRINCIPAL

### I. La section de fonctionnement

Elle s'établit à **0 €** en dépenses et à **+ 3 526 700 €** en recettes.

#### A. Les recettes réelles de fonctionnement

Elles sont en augmentation de **3,49 %** par rapport aux crédits inscrits lors du budget primitif. Cette évolution s'explique principalement par la revalorisation du résultat de fonctionnement reporté et des dotations de l'Etat, pour lesquelles la prévision budgétaire avait été volontairement « très prudente » lors de l'élaboration du budget primitif 2018.

Libellés	B.P. 2018	DM n° 1 - 2018	B.P. + D.M. n° 1	Evol. D.M. n°1 / B.P.
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	7 500 000	2 059 100	9 559 100	27,45%
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	991 000	0	991 000	0,00%
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIV.	15 875 000	125 000	16 000 000	0,79%
73 IMPOTS ET TAXES	55 136 000	550 000	55 686 000	1,00%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	16 883 500	879 400	17 762 900	5,21%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 033 000	0	2 033 000	0,00%
76 PRODUITS FINANCIERS	2 528 000	-86 800	2 441 200	-3,43%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	159 500	0	159 500	0,00%
<b>Total général</b>	<b>101 106 000</b>	<b>3 526 700</b>	<b>104 632 700</b>	<b>3,49%</b>

#### 1. Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté

Le résultat de fonctionnement reporté est augmenté de **2 059 100 €**, afin de tenir compte du résultat constaté lors de la clôture définitive des comptes de l'exercice 2017. Lors du vote du budget primitif 2018, il avait été estimé à **7 500 000 €**. Le montant total s'établit ainsi à **9 559 100 €**.

#### 2. Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses

Les droits de parkings sont globalement augmentés de **125 000 €**. Il s'agit principalement d'ajuster la recette pour les parkings Rapp et Saint-Josse.

#### 3. Chapitre 73 - Impôts et taxes

Le produit de la taxe sur les friches commerciales fait l'objet d'une revalorisation prudentielle de **550 000 €**, ce qui porte les crédits de l'exercice à **750 000 €**. Il ressort des investigations menées par les services fiscaux auprès des propriétaires, que **368** locaux sont susceptibles d'être imposés. Le montant ne sera précisément connu qu'après établissement du rôle pour recouvrer la taxe courant octobre.

Par ailleurs, il convient de préciser que **les dégrèvements qui seront accordés** aux redevables par les services fiscaux, lorsque l'absence d'exploitation des biens est indépendante de la volonté du redevable et est imputable à une cause étrangère à sa volonté faisant obstacle à

l'exploitation du bien dans des conditions normales, **constitueront une dépense** qui sera supportée par la Ville de Colmar et imputée au chapitre 014, et non une atténuation de produits.

#### 4. Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations

Suite à la notification des attributions dotations et compensations par l'Etat, celles-ci sont en augmentation de **879 400 €**, qui se répartissent comme suit :

- **dotations** (+ 576 000 €) sous l'effet d'un abondement au niveau national de l'enveloppe destinée à la péréquation verticale,
- **compensations** (+ 303 400 €) versées par l'Etat. Cet ajustement s'explique principalement par le rétablissement par le gouvernement de l'exonération pour les personnes de condition modeste.

En l'absence d'information précise des services fiscaux lors de l'élaboration du BP 2018, la prévision budgétaire a été volontairement prudente.

#### 5. Chapitre 76 - Produits financiers

Les produits financiers sont ajustés à la baisse de **86 800 €**. Il s'agit de tenir compte de la distribution des dividendes décidée lors de l'assemblée générale ordinaire de la S.C.C.U. du 8 juin 2018.

## II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle s'élève en dépenses à **+ 1 696 000 €** et en recettes à **-1 830 700 €**.

### A. Les recettes réelles d'investissement

Hors excédents de fonctionnement capitalisés et recettes liées à la gestion active de la dette, elles se ventilent comme suit :

Chap	Intitulés	B.P. 2018 + Reports	D.M. n° 1 - 2018	B.P. + reports + D.M. n°1 - 2018	Evol. DM n°1 /BP + reports
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 182 400	0	3 182 400	0,00%
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 850 000	0	3 850 000	0,00%
13	Subventions d'investissement	7 322 700	685 000	8 007 700	9,35%
16	Emprunts et dettes assimilées	5 802 000	-2 417 200	3 384 800	-41,66%
21	Immobilisations corporelles	56 600	0	56 600	0,00%
27	Autres immobilisations financières	1 275 800	0	1 275 800	0,00%
45	Opérations pour compte de tiers	161 000	-98 500	62 500	-61,18%
<b>Total</b>		<b>21 650 500</b>	<b>-1 830 700</b>	<b>19 819 800</b>	<b>-8,46%</b>

### 1. Chapitre 13 - Subventions d'investissement

Elles sont globalement en augmentation de **685 000 €**.

Ce chapitre enregistre principalement :

- une dotation complémentaire de **381 500 €** suite à la notification du produit des amendes de polices, ce qui porte la recette de l'exercice à **1 481 500 €**. Cette évolution s'explique par une augmentation de la valeur du point et une progression du nombre de contraventions dressées sur notre territoire ;
- le versement par le Conseil Départemental du Haut-Rhin du solde des subventions accordées dans le cadre du Contrat Territoire de Vie pour **913 000 €** et qui avaient fait l'objet d'un étalement sur 15 ans pour les opérations suivantes :
  - ✓ travaux d'amélioration de la configuration du Parc des Expositions et des Congrès (phase 2) : **332 600 €**
  - ✓ les aménagements des espaces extérieurs du musée Unterlinden : **342 900 €**
  - ✓ la restauration scolaire des P'tits Loups rue Billing : **237 500 €** ;
- la participation de la Communauté d'Agglomération de Belfort aux travaux d'adaptation pour permettre le passage des convois exceptionnels notamment de General Electric pour un montant de **79 000 €** ;
- le rephasage sur 2019 d'une partie de la subvention à hauteur de **700 000 €** attribuée par la Région Grand Est pour les Dominicains de Colmar, suite au décalage de l'exécution des travaux.

## 2. Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées

Pour équilibrer la DM n° 1, les emprunts et dettes assimilées sont diminués de **2 417 200 €**, ce qui porte les crédits de l'exercice à **3 384 800 €**.

## 3. Chapitre 45 - Opérations pour le compte de tiers

Les crédits inscrits au budget primitif au titre de la refacturation à des tiers des mises en sécurité d'immeubles menaçant ruine sont diminués de **98 500 €**, dont **94 900 €** pour l'immeuble 9, place des 6 Montagnes Noires qui n'ont plus lieu d'être suite à la vente forcée du bien en date du 16 mars 2018.

## B. Les dépenses réelles d'investissement

Hors dépenses liées à la gestion active de la dette, du déficit d'investissement reporté, les dépenses réelles se ventilent comme suit :

Intitulés	B.P. 2018 + Reports	D.M. n° 1 - 2018	B.P. + reports + D.M. n°1 - 2018	Evol. DM n°1 /BP + reports
Dépenses d'équipement	42 849 300	1 788 500	44 637 800	4,17%
Dépenses financières	7 480 500	0	7 480 500	0,00%
Opérations pour le compte de tiers	215 700	-92 500	123 200	-42,88%
<b>Total</b>	<b>50 545 500</b>	<b>1 696 000</b>	<b>52 241 500</b>	<b>3,36%</b>

## 1. Les dépenses d'équipement

L'effort d'équipement de la Ville de Colmar affiche une progression marquée de **1 788 500 € (+ 4,17 %)** par rapport aux crédits inscrits au budget primitif 2018, pour tenir compte de l'état d'avancement effectif des différentes opérations.

Elles se ventilent comme suit :

• Immobilisations incorporelles	- 213 170 €
• Subventions d'équipement	+ 74 500 €
• Immobilisations corporelles	+ 157 600 €
• Opérations individualisées	+ 1 769 570 €

### *a) Les immobilisations incorporelles*

Les crédits sont globalement en reflux de **213 170 €** tenant compte des ajustements du calendrier opérationnel notamment pour les opérations suivantes :

- musée Bartholdi : les crédits à hauteur de **120 000 €** pour les études muséographiques et diagnostic des sculptures sont différés en 2019,
- musée d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie : dans l'attente de la validation du projet scientifique et culturel par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) du Grand Est, les crédits sont diminués de **51 000 €**. Ils feront l'objet d'une réinscription au budget primitif 2019,
- les crédits d'études pour l'aménagement de la future maison des archives peuvent être diminués de **19 000 €**, les travaux étant arrivés à leur terme.

### *b) Les subventions d'équipement*

Les subventions d'équipement sont abondées de **74 500 €**.

Il s'agit principalement d'inscrire une subvention de **70 000 €** pour participer aux travaux réalisés par l'agence immobilière Triplex dans la Galerie du Rempart.

### *c) Immobilisations corporelles*

Elles sont en croissance de **157 600 €**, en raison notamment des principaux ajustements suivants :

- - **490 000 €** pour les travaux de désinfection des archives municipales. Les crédits sont différés sur l'exercice 2019,
- - **372 740 €** pour les travaux d'amélioration de l'immeuble sis 72, rue de Logelbach qui sont reportés sur l'exercice 2019,
- - **70 000 €** de crédits transférés au chapitre 204 – subventions d'équipement pour permettre le versement de la subvention à Triplex dans le cadre des travaux effectués dans la Galerie du Rempart (*cf point évoqué plus haut*),
- - **55 000 €** pour l'acquisition de matériel de transport, suite à des économies réalisées lors de l'attribution des marchés,

- - 33 000 € au titre du reliquat de crédits non consommés pour les travaux d'extension de l'école maternelle Brant,
- + 770 000 € pour le plan animation lumière,
- + 285 000 € au titre des travaux d'économies d'énergie,
- + 117 800 € pour réaliser les aménagements nécessaires au passage des convois exceptionnels,
- + 30 000 € pour l'acquisition de bacs en bois dans le cadre de l'opération de Noël.

#### *d) Opérations d'investissement individualisées*

Elles sont globalement en augmentation de **1 769 570 €**.

Parmi les **évolutions à la baisse**, on peut citer :

- **Les Dominicains de Colmar - 3 100 000 €**  
Pour tenir compte de l'ajustement de la planification opérationnelle, les crédits de paiement sont réduits de 3 100 000 € et feront l'objet d'une réinscription en 2019.
- **Mise aux normes accessibilité bâtiments communaux - 610 000 €**  
Cet ajustement est rendu nécessaire essentiellement par le report des travaux programmés au Musée Bartholdi (- 420 000 €), la patinoire (- 60 000 €), des économies de 80 000 € réalisées lors de l'attribution des marchés pour les travaux dans les écoles Saint-Nicolas et Hirn et des travaux d'accessibilité programmés pour le musée des usines municipales (- 50 000 €) qui sont reportés sine die.
- **Requalification du secteur Luxembourg - 450 000 €**  
Suite à la notification des marchés pour l'exercice 2018, les crédits de paiement peuvent être diminués de 450 000 €. Ce montant sera repositionné sur l'exercice 2019 pour financer d'autres travaux.
- **Restructuration du parc et ateliers municipaux - 200 000 €**  
Pour mieux cerner les contours du projet, il est proposé de décaler les crédits inscrits au budget primitif 2018 sur le budget 2019.
- **Création de la cantine périscolaire Brant - 145 000 €**  
Afin de tenir compte de l'état d'avancement du projet, il est proposé de différer une partie des crédits de paiement inscrits au budget primitif 2018 à hauteur de 145 000 € au budget 2019.
- **Gymnase Grillenbreit - 83 150 €**  
Suite au décalage dans le temps de l'opération, les crédits de paiement à hauteur de 83 150 € seront rephasés dans le cadre de l'AP / CP sur les crédits de paiement de l'exercice 2019.

- **Regroupement des espaces verts - 20 000 €**

Les crédits d'études sont rephasés sur l'exercice 2019.

Parmi les évolutions à la hausse, on peut citer :

- **Montagne Verte : parking souterrain & espace paysager + 6 000 000 €**

Ce projet, qui avance plus vite que prévu, entre en phase opérationnelle avec un démarrage des travaux de construction programmé pour début octobre. Aussi, une partie des crédits de paiement positionnée en 2019 doit être rapatriée sur l'exercice 2018 à hauteur de 6 000 000 €.

- **Equipement couvert d'athlétisme + 297 720 €**

Compte tenu du calendrier d'exécution des travaux, les crédits doivent être abondés de 297 720 €.

- **Restauration complète du Koïfhus + 80 000 €**

Un crédit d'amorce pour les études est inscrit pour un montant de 80 000 €. Le coût global du projet est estimé à 3 918 000 €.

## 2. Les opérations pour le compte de tiers

Les crédits inscrits au budget primitif au titre des mises en sécurité d'immeubles menaçant ruine sont globalement diminués de 92 500 €, dont notamment 94 900 € pour l'immeuble 9, place des 6 Montagnes Noires qui ne sont plus nécessaires suite à la vente forcée du bien en date du 16 mars 2018 et un complément de 6 000 € pour la création du Département Génie Thermique et Energie à l'I.U.T..

## Les budgets annexes

### I. Festival de Jazz

Des partenariats privés supplémentaires, dans le cadre du mécénat, de l'ordre de **20 400 €** ont permis une programmation plus intense. Le chapitre 011 est abondé de **16 000 €** dont **8 000 €** pour la rémunération des intermittents du spectacle, **6 000 €** pour les annonces et **2 000 €** pour les frais d'hébergement des artistes. Les cachets y compris les charges versés aux artistes imputés au chapitre 012 sont également revalorisés pour **4 400 €**.

### II. Festival du Livre et Espace Malraux

En ce qui concerne le **Festival du Livre**, un crédit complémentaire de **9 050 €** est nécessaire au chapitre 012 dont **4 500 €** pour le paiement au Centre de Gestion d'un vacataire pendant 2 mois et **4 550 €** découlant de nouvelles obligations de rémunération des auteurs imposées par le Centre National du Livre (C.N.L.). Par ailleurs, un montant de **422 €** est inscrit en charges exceptionnelles pour permettre l'annulation d'un titre de recettes émis en 2017.

Ces dépenses supplémentaires sont financées par une diminution similaire des charges à caractère général et des autres charges de gestion courante.

-o-o-o-o-

## Vue synoptique

Libellés	Budget primitif			Total budget primitif	Décision modificative n°1		Total décision modificative n°1	Total budget primitif + décision modificative n°1
	Ecritures réelles	Reports	Ecritures d'ordre		Ecritures réelles	Ecritures d'ordre		
<b>Budget principal</b>	<b>134 381 000 €</b>	<b>6 008 000 €</b>	<b>27 267 000 €</b>	<b>167 656 000 €</b>	<b>1 696 000 €</b>	<b>5 181 300 €</b>	<b>6 877 300 €</b>	<b>174 533 300 €</b>
Fonctionnement	76 489 000 €	0 €	25 742 000 €	102 231 000 €	0 €	3 526 700 €	3 526 700 €	105 757 700 €
Investissement (1)	57 892 000 €	6 008 000 €	1 525 000 €	65 425 000 €	1 696 000 €	1 654 600 €	3 350 600 €	68 775 600 €
<b>Budget annexe Festival du Film</b>	<b>180 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>180 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>180 000 €</b>
Fonctionnement	180 000 €	0 €	0 €	180 000 €	0 €	0 €	0 €	180 000 €
Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Budget annexe Festival de Jazz</b>	<b>140 600 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>140 600 €</b>	<b>20 400 €</b>	<b>0 €</b>	<b>20 400 €</b>	<b>161 000 €</b>
Fonctionnement	140 600 €	0 €	0 €	140 600 €	20 400 €	0 €	20 400 €	161 000 €
Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Budget annexe Festival du Livre - Espace Malraux</b>	<b>375 470 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>375 470 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>375 470 €</b>
Fonctionnement	375 230 €	0 €	0 €	375 230 €	0 €	0 €	0 €	375 230 €
Investissement	240 €	0 €	0 €	240 €	0 €	0 €	0 €	240 €
<b>Consolidation</b>	<b>135 077 070 €</b>	<b>6 008 000 €</b>	<b>27 267 000 €</b>	<b>168 352 070 €</b>	<b>1 716 400 €</b>	<b>5 181 300 €</b>	<b>6 897 700 €</b>	<b>175 249 770 €</b>
Fonctionnement	77 184 830 €	0 €	25 742 000 €	102 926 830 €	20 400 €	3 526 700 €	3 547 100 €	106 473 930 €
Investissement	57 892 240 €	6 008 000 €	1 525 000 €	65 425 240 €	1 696 000 €	1 654 600 €	3 350 600 €	68 775 840 €
(1) <b>Détail des écritures réelles</b>	<b>57 892 000 €</b>	<b>6 008 000 €</b>			<b>1 696 000 €</b>			
<i>hors opérations liées à la gestion active de la dette, résultat d'investissement reporté et dépenses imprévues</i>	44 537 500 €	6 008 000 €			1 696 000 €			
+ opérations liées à la gestion active de la dette	10 633 500 €	0 €			0 €			
+ résultat d'investissement reporté	2 721 000 €	0 €			0 €			
+ dépenses imprévues	0 €	0 €			0 €			